



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018
A 19H00**

Membres en exercice : 13

Présents : 09 Votants : 12 (Pour : 12 dont 3 pouvoirs / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 04

Date de la convocation et de l'affichage : 31 Octobre 2018

LE VENDREDI 09 NOVEMBRE 2018, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc et TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : LAFORGE Fabienne, BARITEAU Philippe donne pouvoir à BERNARD Micheline
BERNARD Gilbert donne pouvoir à VILLAUDY TALLEC Isabelle et
DURRANT Arnaud donne pouvoir à RENOU Gérard

Cécile DUPONT est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19H00, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Approbation du compte-rendu de séance du 07 Septembre 2018
- ☞ Validation de l'inventaire des zones humides avec le cabinet d'études DCI Environnement
- ☞ Agrandissement du restaurant scolaire :
 - . Point sur les travaux
 - . Assurance Dommages Ouvrages
- ☞ Marais Communal
- ☞ CDC Aunis Sud :
 - . Rapport d'activité 2017
 - . Taxe d'aménagement
 - . Contrat de ruralité : Convention financière
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Préparation budgétaire 2019
- ☞ Travaux en cours
- ☞ Questions diverses

.....

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 07 septembre 2018.

Validation de l'inventaire des zones humides avec le cabinet d'études DCI Environnement

Madame le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal menée par la CDC AUNIS SUD.

La CDC a assuré la mise en œuvre de l'inventaire et a sollicité des financements extérieurs (Agence de l'Eau et Fonds Européens FEDER).

Monsieur MONCEAU Johann du bureau d'études DCI Environnement choisi pour cette mission, a rappelé la démarche : Composition d'un groupe d'acteurs locaux, réunions en salles et sur le terrain.

Monsieur MONCEAU rappelle que dans le cadre de cette étude 1.283 hectares ont été prospectés. 816 sondages pédologiques ont été effectués pour définir et délimiter les zones humides. La prospection de terrain a révélé la présence de 140 hectares de zones humides.

D'autre part, le réseau hydrographique principal (18,79 km) a été complété ou corrigé par 4,75 km de réseau complémentaire. 28 points d'eau (plans d'eau, mares, réserves) sont présents sur la Commune, pour une surface d'eau libre de 3,68 hectares.

Le Conseil Municipal approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des points d'eau.

Agrandissement du restaurant scolaire

Monsieur Gérard RENO, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire, essentiellement le gros-œuvre.

Le Conseil Municipal décide de souscrire une assurance dommages-ouvrage auprès de la Mutuelle de Poitiers pour un montant estimatif de 7.000,- Euros, sous réserve des éléments complémentaires demandés par la Compagnie.

Marais Communal

Madame le Maire informe l'Assemblée que les baux du marais communal arrivent à échéance le 31 Décembre 2018. Madame le Maire est chargée de contacter les locataires actuels pour connaître leur position.

CDC Aunis Sud

- 1) Madame le Maire fait un résumé du rapport d'activités 2017 de la CDC AUNIS SUD. Un exemplaire du document est remis à chaque Conseiller.
- 2) La Taxe d'Aménagement : Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Septembre 2011, fixant le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% sur le territoire de la Commune.

.../...

.../...

Madame le Maire informe l'Assemblée de la délibération du 16 Octobre 2018 du Conseil Communautaire autorisant le Président à signer la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les Communes d'implantation des zones d'activités communautaires.

En effet, la CDC assume les dépenses d'aménagement et d'entretien des zones d'activités communautaires alors que l'intégralité des recettes de la Taxe d'Aménagement générées par ces zones est attribuée aux Communes.

Le Conseil Communautaire a délibéré pour un taux de 3% de Taxe d'Aménagement sur l'intégralité du territoire pour les zones d'activités.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal approuve :

- Le maintien du taux de la Taxe d'Aménagement « communal » à 5% et fixe un taux de Taxe d'Aménagement à 3% pour le secteur de la zone d'activités du Fief Magnou.
 - La signature de la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement de la zone du Fief Magnou.
- 3) Contrat de ruralité : Madame le Maire rappelle que l'aménagement de la rue Délidon a fait l'objet d'une demande de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), dans le cadre du contrat de ruralité, signé avec la CDC AUNIS SUD et l'Etat. Le montant alloué par l'Etat pour l'ensemble des projets 2018 est seulement de 130.000 Euros. Le Conseil Municipal sollicite 40.000 Euros dans le cadre de l'enveloppe DSIL.

☛ Décisions budgétaires

- 1) A la suite de l'organisation du « Cancérthon » par les Associations de la Commune, le Conseil Municipal décide de compléter la délibération du 21Août 2014 sur le contenu exact des dépenses autorisées au compte 6232 « fêtes et cérémonies », en ajoutant la phrase suivante : « manifestations ou animations ayant un caractère caritatif organisées sur le territoire communal ».
- 2) Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide d'offrir des chèques-cadeaux d'un montant de 100 Euros à chaque Agent communal.

☛ Préparation budgétaire 2019

► Madame le Maire souhaite que la Commission « bâtiments » sollicite plusieurs devis pour l'aménagement du préau en vue de créer un bureau et un éventuel agrandissement de la bibliothèque.

► Le Conseil Municipal souhaite implanter un terrain multisports sur l'emplacement du terrain de tennis non utilisé.

► Du matériel est à prévoir pour les Agents techniques : Pour le désherbage des trottoirs, et un tracteur.

.../...

.../...

Travaux en cours

- Si les travaux d'aménagement sur la RD 116 semblent donner satisfaction, Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait part de nombreuses remarques sur un manque de signalétique et de l'absence de peinture fluorescente sur les chicanes.

- Monsieur Gérard RENO, Maire-Adjoint, va réunir les Associations concernées, afin d'organiser l'occupation du local situé chemin des Roches.

Questions diverses

- ▶ Monsieur Gérard RENO informe l'Assemblée que la Présidence de la République souhaite que l'ensemble des cloches de France sonne le 11 Novembre à 11h00, afin de célébrer le centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale.

- ▶ L'Entreprise LARNAUD a été sollicitée à titre de conseil, sur la plantation d'arbres à l'aire de jeux.

La séance est levée à minuit.